



## Frais professionnels et acquisition

-----  
Par dsauhier

Bonjour,

Du fait de changement en vie professionnelle et poste désormais basé à Paris alors que je réside en province à 2h de trajet TGV, normalement indéfiniment, je m'interroge sur les règles liés aux frais de déplacement, et l'opportunité d'un investissement immobilier.

Plutôt que des dépenses non négligeables en trajet et/ou déplacements plusieurs fois par semaine, rembourser un emprunt (supplémentaire, RP pas encore remboursée) pourrait sembler une occasion d'avoir un patrimoine amélioré.

Ma question porte principalement sur les frais: à revenus augmentés par ce nouveau poste correspondra une plus forte imposition, mais les frais importants générés pour ce travail seraient déductibles au réel ? Pas le cas si c'est un remboursement bancaire classique ? Ou pourrais-je bénéficier de frais réels déduits si le loyer est payé à une structure propriétaire du bien, y compris une SCI dont je serais partie prenante ?

Il semble aussi que la location d'une résidence secondaire (c'en serait une de fait ?) est quasiment impossible en location courte ("AirBnB") sur le temps où je n'occuperais pas le logement, ce qui ferme une valorisation possible ?

Merci de vos éclairages :-)